



Option EPS



« **Éducation Physique et Sportive** »
(3h00 hebdomadaires)

OBJECTIFS

- Poursuivre, découvrir et approfondir la pratique d'activités physiques au-delà de l'enseignement obligatoire.
- Viser une pratique physique plus exigeante et un engagement vers un degré d'expertise supérieur.
- Mobiliser son potentiel au meilleur niveau, acquérir une méthodologie d'entraînement personnel.
- Sensibiliser les élèves à la conduite d'un projet et à la réalisation d'une étude.
- Faire connaître les métiers du sport et les institutions de formation.

L'organisation de l'enseignement facultatif EPS

- 3 heures de pratique en plus de l'enseignement EPS obligatoire.
- Les heures d'option facultative sont intégrées dans l'emploi du temps de l'élève chaque année (Seconde, Première et Terminale)

